



Les brèves du Cossignol

Informations municipales ■ Avril 2021

SPECIAL CCAS 192

INFOS COVID-19



NUMÉRO UNIQUE
0800 54 19 19

Centres de Vaccination proches

Ramonville – Castanet – CHU Larrey – Grand Centre Hall 8 (ile du ramier)

Les personnes éligibles à la vaccination

Le déploiement de la vaccination se fait progressivement suivant une logique simple : la priorité est donnée aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

À ce jour, **les professionnels éligibles à la vaccination** sont les :

- professionnels de santé ;
- professionnels d'un établissement de santé ;
- professionnel d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables ;
- salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables ;
- sapeur-pompier.

Par ailleurs, à partir du week-end du 17 et 18 avril 2021, le Premier ministre a annoncé l'ouverture de créneaux dédiés aux professionnels prioritaires de plus de 55 ans (enseignants, policiers, gendarmes...) en centres de vaccination.

La vaccination contre la Covid-19 pour le grand public est ouverte aux :

- personnes de 18 à 49 ans inclus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ;
- personnes de 50 à 55 ans inclus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ou d'une ou plusieurs comorbidités ;
- personnes de 55 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) ;
- personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé ;
- femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse.

Dans les phases suivantes seront vaccinées les autres catégories de la population, susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement.

Depuis le mercredi 31 mars 2021, une campagne de SMS et d'appels téléphoniques est menée par l'Assurance maladie auprès des personnes âgées de plus de 75 ans qui n'ont pas encore pu se faire vacciner et qui souhaitent le faire.

**Consultez les sites web suivants :
santé.fr | doctolib.fr | keldoc.fr
Ou voir au verso pour plus
d'informations**

La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS
(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

Mon âge	Avec quels vaccins ?
DE 18 À 54 ANS INCLUS	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
55 ANS ET PLUS	AstraZeneca ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement

Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

version corrigée 3 avril 2021

(à partir de 18 ans)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement Chez mon médecin traitant Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



version : vendredi 16 avril 2021

VIOLENCES CONJUGUALES

La première chose à faire si les violences sont en cours est de prévenir la Gendarmerie. Sinon, il convient de répéter les bons messages, comme « contacter le 3919 » ou « contacter la gendarmerie ». Le Sicoval déploie des actions de prévention. Il travaille aussi sur la question de la prise en charge des victimes et sur leur accueil, recueille des renseignements sur les chiffres des violences intrafamiliales, engage des discussions sur les nombreuses actions.

Des actions de lutte contre les stéréotypes de genre, dès la crèche. Des actions de formation des agents sont en cours, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?

En cas d'urgence et de danger immédiat :

17 **114**

Pour un conseil, une orientation

39 19 [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

ARRÊTONS LES VIOLENCES